

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 92/74 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE A LA COMMERCIALISATION DU CATALOGUE  
RELATIF A L'EXPOSITION "DE LOUIS NAPOLEON A  
FRANCOIS MATTEI, UN SIECLE ET UNE ENTREPRISE CORSE"**

**SEANCE DU 30 JUILLET 1992**

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le trente juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Léonard BATTISTI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Edmond SIMEONI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pascal ARRIGHI à M. François MOSCONI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Jules-Paul NATALI  
M. Pierre-Jean CASTA à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Nicolas ALFONSI  
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI  
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Pierre-Timothée PIERI  
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI  
M. Antoine-Louis LUISI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI  
M. Pierre POGGIOLI à M. Norbert LAREDO  
M. Paul SCARBONCHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Joseph SISTI à M. Jean BIANCUCCI  
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI  
M. Michel VALENTINI à M. Jean-Charles COLONNA

**ETAIT ABSENT :**

M. Jean-Louis ALBERTINI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DIT** que l'Association pour le Musée de la Corse assurera la commercialisation du catalogue relatif à l'exposition "de Louis Napoléon à François MATTEI, un siècle et une entreprise Corse".

Celle-ci se fera sous réserve que l'association s'engage par convention à réinvestir tous les bénéfices provenant de ces ventes dans de nouvelles publications.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

**AJACCIO, le 30 Juillet 1992**

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE,**

**Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA**